

Formulaire de transmission des documents relatifs aux obligations de visite médicale ou de formation continue (TAXI, VTC, VMDTR)

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bttp-carto-vm-fc>

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Copie du certificat médical** (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la profession concernée cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880*02

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do

- Copie de l'attestation de suivi de la formation continue** de la profession concernée dispensée au sein d'un centre de formation agréé